

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.
ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 francs par an.
 " " 14 " " six mois.
 " " 7 50 " " trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.
On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIEN et C^o, 20, rue de la Banque.
Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAT, LAFITTE, BULLIEN et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.



Roubaix, 25 Juillet 1865.
VILLE DE ROUBAIX.
Élections Municipales

RÉSULTAT

1^{re} SECTION.

Nombre d'électeurs inscrits	895
Nombre de votants	727
Majorité absolue	365
MM. ACHILLE DEWARLEZ,	450
MOTTE-BOSSUT,	449
LETOCART-DUVILLIER,	445
DUTHOIT,	382
SCRÉPEL-ROUSSEL,	337
AUGUSTE TIERS,	219
BRUTUS DELESPERRE,	182
DELABRE-LONGUEPÉE,	181

Sont élus MM. Achille Dewarlez, Motte-Bossut, Létocart-Duvillier et Duthoit.

2^{me} SECTION.

Nombre d'électeurs	1035
Nombre de votants	853
Majorité absolue	427
MM. JULIEN LAGACHE,	736
PIERRE PARENT,	732
ACHILLE WIBAUX,	636
EMILE FRASEZ,	552
ACHILLE DELEDALLE,	250

Sont élus MM. Julien Lagache, Pierre Parent, Achille Wibaux et Emile Frasez.

3^{me} SECTION.

Nombre d'électeurs inscrits	1008
Nombre de votants	840
Majorité absolue	421
MM. J.-B. FERRET-DUTHOIT,	607
LOUIS WATINE-WATTINNE,	543
DELBEQUE-DESFONTAINES,	304

4^{me} SECTION.

Nombre d'électeurs inscrits	953
Nombre de votants	708
Majorité absolue	353
MM. ÉDOUARD HANNART,	587
J.-B. DUCATTEAU,	572
J. RENAUX-LEMERRE,	542
DUBAR-FERRIER,	376
DERVILLE,	302

Sont élus MM. Edouard Hannart, J.-B. Ducatteau, J. Renaux-Lemerre et Dubar-Ferrier.

5^{me} SECTION.

Nombre d'électeurs inscrits	905
Nombre de votants	749
Majorité absolue	375
MM. CONSTANTIN DESCAT,	610
AMÉDÉE PROUVOST,	494
CHARLES BOURBIER,	383
ED. DELATTRE, père,	372
BETHUNE-DURIEUX,	369
HENRY TERNYNCK,	305
AUGUSTE LIBERT,	178

Sont élus MM. Constantin Descat, Amédée Prouvost, Charles Bourbier.

Il sera procédé à un deuxième tour de scrutin pour la nomination d'un quatrième conseiller.

6^{me} SECTION.

Nombre d'électeurs inscrits	965
Nombre de votants	747
Majorité absolue	374
MM. PIERRE CATTEAU,	666
ERNOULT-BAYART,	622
LOUIS VOREUX,	477
SIOEN-PIN,	413
SCRÉPEL-ROUSSEL,	249
PIERRE WATTEL,	153

Sont élus MM. Pierre Catteau, Ernoul-Bayart, Louis Voreux et Sioen-Pin.

7^{me} SECTION.

Nombre d'électeurs inscrits	913
Nombre de votants	604
Majorité absolue	301
MM. LOUIS EECKMAN,	533
MOTELEY-JONVILLE,	484
J.-B. DUBURCO,	443
TOULEMONDE-NOLLET,	440

Tous élus.

8^{me} SECTION.

Nombre d'électeurs inscrits	905
Nombre de votants	771
Majorité absolue	386
MM. PIERRE TIERS,	723
POLLET-DESQUIENS,	710
GUILLEUME LEFEBVRE,	690
ALEXANDRE DELAOUTRE,	404
LOUIS DILLIES,	351

Sont élus MM. Pierre Tiers, Pollet-Desquiens, Guillaume Lefebvre et Alexandre Delaoutre.

Nous avons publié dimanche soir le résultat des élections municipales. — On devra procéder à un second tour de scrutin dans les 3^e et 5^e sections.

Lorsque les dernières opérations seront terminées, nous nous proposons d'entrer dans quelques considérations touchant la mission qui incombe à ceux de nos concitoyens qui sont appelés à prendre part à l'importante gestion des affaires de notre cité.

J. REBOUX.

Pour l'interprétation de la nouvelle loi sur les conseils de préfecture, M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à MM. les préfets une circulaire dont nous reproduisons les principaux passages.

J'appelle toute votre attention, M. le préfet, sur la disposition des articles 9 et 10, aux termes desquels le rapporteur doit, une fois l'affaire en état, préparer son rapport et un projet de décision, et les transmettre au commissaire du gouvernement. Dans les affaires de contributions et de contraventions, qui forment la très grande majorité des instances soumises au conseil de préfecture, la feuille d'instruction pourra, le plus souvent, servir de rapport, et le rapporteur n'aura à préparer que le projet de décision, tâche qu'il pourra abréger encore en groupant toutes les affaires semblables pour en faire l'objet d'un rapport collectif. Mais, dans toutes les autres natures d'affaires, vous devrez tenir à ce qu'un rapport écrit soit rédigé. Cette disposition du décret se justifie par des avantages sur lesquels je n'ai pas besoin d'insister : appelé à proposer une décision, le rapporteur sent la nécessité de compléter l'instruction, et ne néglige la production d'aucune des pièces qui peuvent être utiles à la solution de l'affaire. C'est le caractère essentiel de la procédure contentieuse que l'instruction y soit écrite ; les observations orales n'y tiennent qu'une place accessoire et doivent toujours se restreindre aux points qui ont été développés dans les mémoires. Du moment, en effet, où les parties ne sont pas astreintes à se présenter à la barre, et que souvent l'une des deux y vient seule, il n'est pas bon qu'il s'y produise des moyens nouveaux qui ne pourraient pas être contredits par l'adversaire.

Une observation qu'il importe de ne pas perdre de vue dans l'application de ce décret, c'est qu'il ne modifie en rien la pro-

cedure établie par des lois spéciales, dans certaines matières, notamment les contributions et les contraventions. Les règles nouvelles doivent se concilier avec les anciennes comme l'indiquent les articles 7 et 8. C'est ainsi que, lorsque les parties sont appelées à fournir des observations, en vertu de l'article 29 de la loi du 21 avril 1832, par suite de l'avis du directeur des contributions directes contraire à leur réclamation, elles doivent être en même temps invitées à faire connaître si elles entendent user du droit de présenter des observations orales à la séance publique. Vous devrez vous concerter, pour l'exécution de cette nouvelle règle, avec le directeur des contributions directes de votre département.

On lit dans la *Liberté* :

« D'après les ordres de M. le ministre de l'instruction publique, les concours pour les brevets d'instituteurs et d'institutrices auront lieu, dans chaque chef-lieu de préfecture, vers le 10 août.

« Il est à désirer qu'il se présente un plus grand nombre de postulants qu'aux examens de l'année dernière, et ceci doit inspirer de sérieuses réflexions dans les régions officielles. Telle est la situation faite aux instituteurs communaux, à ceux des campagnes spécialement, que les plus capables et les plus laborieux se verraient disposés à jeter la férule aux orties pour se livrer à quelque commerce ou entrer dans quelque administration. Au moins ils y trouveront la rémunération de leurs savoir et de leur travail.

« Aucun d'eux n'accuse le gouvernement ; ce serait injuste. Le gouvernement fait ce qu'il peut en faveur des communes. Ce dont ils se plaignent, c'est de la parcimonie des municipalités et de l'insouciance des parents. On dit que M. Duruy songe à généraliser la transformation en abonnement annuel de la rétribution scolaire. Cette mesure, si elle est simple qu'elle soit, rendrait un très grand service aux instituteurs et aux institutrices. Elle ne profiterait pas moins aux élèves, qui apprendraient mieux, et aux écoles, qui ne seraient pas désertées les trois quarts de l'année. »

La réunion des députés prussiens qui a eu lieu samedi à Cologne a été dissoute par la force. Voici les détails que nous fournit la *Gazette de Cologne* sur cet événement :

« Après que tous les préparatifs, du

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 26 JUILLET 1865

— N° 16 —

LE ROMAN
D'UN
HÉRITIER
PREMIÈRE PARTIE.
CHAPITRE VI.
ROBERT MAZEROLLE A HENRI DE SAULNES.
(Suite.)

Un de nos compatriotes a dit :

On ne l'a point chanté, vieux pays de Lorraine !
Tes robustes enfants nés d'un sol généreux,
Jatrépides soldats, laboureurs vigoureux,
Ont désigné la muse et sa beauté seraine (1).

Si l'on n'a point chanté dignement les plus riants cantons de cette province, les vertes prairies arrosées par la Meurthe, la Moselle et la Meuse, les magnifiques plaines où s'élève la citadelle de Lunéville, la vénérable église de Touly, les gothiques créneaux de Liverdun, les palais de Nancy

(1). Ed. Arnold, *Sonnets et poèmes*.

et les collines couronnées de pampre, et les montagnes des Vosges avec leurs vieilles abbayes, à plus forte raison n'a-t-on pas songé à notre obscur vallon caché entre deux coteaux, à la limite de l'ancien royaume des Carlovingiens, sur la frontière d'un royaume étranger. Son sol est froid et peu fécond ; la vigne n'y peut croître ; les arbres fruitiers les plus ordinaires y sont en petit nombre, la culture du blé y produit une maigre récolte. La principale ressource de ses habitants est dans le travail que leur procurent les mines d'Herseange et de la Sauvage ; ils sont mineurs, charretiers, charbonniers, forgerons, et, en général, vivent sobrement ; de la soupe matin et soir et des pommes de terre, rarement un morceau de viande, plus rarement encore un verre de vin, et seulement deux ou trois grands repas, à la Saint-Jean, qui est leur fête patronale.

Mais entre les deux collines qui l'étreignent de chaque côté au milieu des bois qui l'entourent et le ferment à l'une de ses extrémités, ce vallon semble fait tout exprès pour protéger contre la séduction des villes une modeste population d'artisans, et pour abriter dans son ombre paisible les cours fatigués. En été, du reste, son aspect est charmant. A le voir alors, l'ourloissant, serpentant avec la Moulaine qui le sillonne, on dirait un ruban de soie verte et diapré, uni dans toute sa lon-

gueur à un ruban d'argent. Au bord de son ruisseau, le myosotis ouvre ses yeux bleus, la menthe exhale son parfum, le saule incline gracieusement ses légers rameaux. Dans l'herbe touffue éclate la renoncule, pareille à un bouton d'or ; le soifoin, avec son cimier de pourpre, le tréfle avec ses globules roses remplis de miel, la blanche collerette de la marguerite et la reine des prés avec sa tige élançee, ses nombreux rameaux et ses innombrables petites corolles qui répandent au loin un suave arôme. Le long des chemins, l'odorant chèvre-feuille, le liseron s'enlacent aux branches des haies, et la fleur embaumée du troène succède à la fleur printanière de l'aubépine. Dans les champs de blé s'épanouit le bluet et le coquelicot ; dans la région des bois, la clochette de la campanulle, les jolis grelots du muguet, l'étoile d'argent du fraisier, les genêts dorés, les bruyères de diverses couleurs. Et dans les bois, et dans les champs, tout palpite, tout bourdonne, tout chante. Chaque arbre chaque plante, chaque brin d'herbe a ses habitants, chaque insecte a sa besogne, chaque oiseau est très-occupé.

Il faut que je te dise, mon cher Henri, une idée qui m'a souvent saisi, à cette époque de l'année, dans la contemplation de la campagne. Je m'imagine qu'aux grands jours du mois de juillet, le plus beau, le plus pompeux des douze mois, le bon Dieu passe la revue de tout ce qu'il a

créé et disséminé sur notre globe. De là cette floraison éclatante et cette animation universelle. Depuis la haute cime des sapins jusqu'aux frères graminées, depuis le coquelicot jusqu'à l'hysope, depuis l'aigle qui plane dans les airs jusqu'à la libellule qui voltige sur les ruisseaux, depuis le chamois qui s'élance sur la crête des montagnes jusqu'au vermineau qui rampe sous un filament de mousse, depuis le soleil qui éclaire le vaste espace jusqu'à la luciole qui, le soir, allume son petit fanal sous un buisson, il voit tout, il mesure tout dans la profondeur de son regard. Il voit des plantes si minimes qu'elles semblent destinées à n'être jamais vues, et dont nulle œuvre d'art, cependant, ne peut égaler le tissu merveilleux. Il voit des insectes pour lesquels une feuille de noisetier est un monde, une goutte d'eau un océan, et qui sont armés de toutes pièces pour le combat de la vie et vêtus plus richement que les rois. Il entend aussi, à travers les notes mélodieuses qui charment notre oreille, une multitude de vibrations que nous ne pouvons discerner : timides roucoulements, soupis languoureux, cris rapides, bruissement d'ailes. Dans les solennités des beaux jours et des belles nuits d'été, toutes ces vibrations forment le concert religieux de notre sphère terrestre ; toutes les fleurs s'ouvrent comme des encensoirs, et il y a dans la nature entière comme un frémissement de joie et d'amour.

Ma petite sœur est tout à fait séduite par ce tableau, par ce mouvement, par ces harmonies des bois et des champs. Elle écoute, elle regarde avec une naïve curiosité et de charmants étonnements. Effrayée dès son premier âge dans les murs de son pensionnat, elle n'a conservé qu'un souvenir confus des impressions de son enfance et quelques vagues intuitions d'histoire naturelle, et elle ne cherche point à cacher son ignorance. A la voir, dans sa surprise ingénue, observer l'essor d'un oiseau, l'éclosion d'une fleur, les papillons voltigeant dans l'air comme des fleurs ailées, les perles de roses étincelant sur un arbuste, les nuages flottant sur l'azur du ciel, et l'horizon empourpré par les rayons du soleil, on dirait la jeune Eve assistant aux premières merveilles de la création. A tout instant, elle m'adresse des questions qui souvent me confondent et m'embarrassent.

Il faut être savant pour enseigner la science aux hommes, et plus encore pour la faire comprendre aux enfants.

Je regrette bien d'être si peu instruit et d'avoir perdu tant de temps à étudier des choses inutiles, au lieu d'apprendre ce qui me serait si agréable. Par bonheur, j'ai trouvé ici, dans la bibliothèque de mon père, un certain nombre de livres avec lesquels je puis, au moins sur certains points, refaire une partie de mon éducation : les *Œuvres de Buffon*, le traité de